



PHILIP CORDERY

votre député

Suppléante :
Marie-Aude Thibaut

Circonscription
des Français du Benelux



Elections législatives
4 et 18 juin 2017



Majorité
présidentielle

PHILIPCORDERY2017.FR

MES PROPOSITIONS POUR LES FRANÇAIS DU BENELUX

Mes priorités pour 2017 – 2022

Fort des actions accomplies au cours de ces cinq dernières années, tant à l'Assemblée nationale qu'à vos côtés aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg, j'ai décidé de solliciter votre confiance pour un nouveau mandat.

Mon action continuera à être avant tout mise au service des Français du Benelux. Elle s'inscrira dans une volonté de peser pour faire réussir la majorité présidentielle, avec la liberté et le sens des responsabilités qui ont toujours caractérisé mon engagement social et résolument européen.

Comme lors de mon premier mandat, je m'appliquerai à faire en sorte que dans chaque loi qui sera présentée à l'Assemblée nationale, les Français du Benelux soient pris en compte. Je ferai remonter dans le débat politique les exemples positifs et pertinents de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg afin d'inspirer nos propres choix. Et, je continuerai à porter haut et fort les couleurs de l'Europe dans le débat politique français afin d'européaniser nos discours et nos pratiques. Concernant les questions de votre quotidien, je m'efforcerai de trouver les solutions à vos problèmes et à vous accompagner dans vos réussites.

Parfois, il s'agira de légiférer ; parfois, il faudra discuter avec le gouvernement pour changer une pratique administrative ; parfois j'interviendrai directement auprès d'une administration ; parfois encore, j'aurai à cœur de mettre en relation différents acteurs pour créer des synergies. Dans tous les cas, je serai toujours là à vos côtés.

Je continuerai à sillonner le Benelux à votre rencontre. Je rendrai compte chaque année de mon action afin que s'engage autant d'échanges que possible entre nous et que ce mandat soit le vôtre.

C'est dans cet esprit que je vous propose les 30 priorités suivantes, concernant spécifiquement les Français du Benelux. Je reste bien entendu à votre écoute pour l'enrichir à votre contact.

Si vous m'accordez votre confiance les 4 et 18 juin prochain, vous pourrez compter sur moi pour les porter sans relâche. Je serai votre député.

Philip Corderoy

Mes priorités pour 2017-2022

Education / jeunesse	3
Vie professionnelle	5
Simplification et égalité devant l'administration	7
Droits et liberté.....	9
Rayonnement culturel.....	10
Coopération transfrontalière et Europe.....	11

1. Permettre un meilleur accès aux lycées français de l'Agence pour Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE), notamment par la mise en œuvre du rapport Lepage/Cordery pour une meilleure maîtrise des frais de scolarité

- Aménager le système de bourses afin que les familles les plus modestes puissent réellement y accéder.
- Permettre l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques dans les lycées français et les écoles européennes, notamment par la prise en charge des coûts des auxiliaires de vie scolaire dans le calcul des bourses et par le développement de partenariats avec les administrations des pays hôtes.
- Renforcer le partenariat avec les Etats hôtes.
- Trouver des partenaires pour investir dans les établissements et en construire de nouveaux (BEI, entreprises, institutions ...).
- Accroître la responsabilité des parents d'élèves dans la gouvernance des établissements.
- Assurer un nombre suffisant de détachements pour couvrir les besoins des établissements français à l'étranger et des écoles européennes et prévoir ces besoins dans les plans d'ouverture de poste des académies.

2. Promouvoir le développement de filières bilingues ou plurilingues dans les trois pays de la circonscription en partenariat avec les pays hôtes et les écoles européennes

- Ouvrir une filière francophone (niveau collège-lycée) à Amsterdam et à Anvers.
- Ouvrir une école bilingue en zone frontalière en Flandre occidentale et/ou à Gand.
- Favoriser l'accès pour les familles françaises aux écoles européennes de Mol et de Bergen (internat, navettes ...).
- Promouvoir les programmes des écoles européennes dans les systèmes publics luxembourgeois, néerlandais et belge (cf. Differdange au Luxembourg).

3. Soutenir et accompagner les associations FLAM (Français Langue Maternelle – cours de français pour les enfants scolarisés dans les systèmes locaux) et leur donner une vraie visibilité et un budget propre au sein de l'AEFE

- Soutenir les associations en mettant à disposition des intervenants pédagogiques : assistants de langues en poste dans le pays, bénévoles issus de la réserve citoyenne que la loi « Égalité/citoyenneté » prévoit de mettre en place auprès de chaque poste consulaire.
- Améliorer la formation des intervenants et continuer à développer une méthode pédagogique propre à ce type d'enseignement bien spécifique.
- Mettre en réseau les associations FLAM du Benelux.

4. Faire de la « Journée Défense et Citoyenneté » une grande journée d'information sur la France, ses opportunités et la vie de Français de l'étranger (au-delà des informations militaires et citoyennes) pour tous les jeunes Français vivant à l'étranger dès 17 ans

- La coupler avec le salon campus France afin d'informer l'ensemble des jeunes vivant à l'étranger de l'enseignement supérieur français.
- Les informer sur les réalités du pays d'accueil (droit du travail, aides sociales, vie étudiante ...).

5. Retirer les barrières à la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés entre la France et le Benelux

- Rendre automatique et gratuite l'équivalence des diplômes de second degré (BAC, CAP, BEP).
- Etendre l'accord Benelux de reconnaissance des diplômes universitaires (Licence, Master) à la France.
- Faciliter le retour des étudiants français ayant effectué leurs études paramédicales au Benelux en centralisant les procédures de reconnaissance des diplômes, comme c'est le cas pour les professions de santé.
- Mettre en œuvre rapidement la nouvelle directive européenne sur les qualifications professionnelles permettant aux jeunes diplômés de pouvoir facilement exercer dans un autre pays de l'Union européenne (généralisation du système de la carte professionnelle européenne, mise en place des cadres communs de formation).

6. Favoriser la mobilité européenne des personnes en recherche d'emploi

- Étendre à un an la portabilité de l'allocation chômage dans un autre pays de l'Union européenne.
- Renforcer l'offre internationale de Pôle emploi.
- Assurer une meilleure information sur le site des consulats des réglementations et usages du marché du travail et aider les associations qui véhiculent cette information.
- S'assurer de la mise en œuvre de la dimension européenne du Compte personnel d'activités (CPA) permettant notamment aux salariés de se former dans un organisme agréé d'un autre pays de l'Union européenne.
- S'assurer que les Français de retour en France soient intégrés dans la réforme de l'assurance-chômage proposée par Emmanuel Macron, ouvrant la possibilité aux indépendants, aux artisans, aux entrepreneurs de bénéficier des allocations chômage.
- S'assurer du respect de la loi quant à la prise en compte des périodes de volontariat international (VIE, VIA) pour la retraite et permettre aux jeunes sans emploi à l'issue du VI d'avoir accès au chômage et à une couverture santé.

7. Stabiliser et sécuriser le statut des fonctionnaires français en poste à l'étranger et dans les organisations internationales

- Revoir les statuts des enseignants en poste à l'étranger afin notamment de les clarifier, stabiliser et de parer à certaines injustices (faux-résidents, TNR). Revaloriser les contrats locaux (ou chargés de cours) en les accompagnant davantage (droit à la formation, parcours professionnel) et permettre notamment aux titulaires de l'Education nationale de garder leur ancienneté et leur droit à pension.
- Donner un véritable cadre juridique aux fonctionnaires non diplomates en poste à l'étranger (représentants des régions, personnels en détachement au Centre de coopération policier et douanier (CCPD) ...), sécurisant ainsi leur statut et réglant aussi les problèmes administratifs, fiscaux et sociaux auxquels ils peuvent être confrontés.
- Valoriser l'expérience des fonctionnaires en poste à l'étranger pour une durée déterminée (enseignants, policiers à EUROPOL, juges à EUROJUST ...) lors de leur retour en France dans leurs administrations d'origine.
- S'assurer que les principes universels du droit du travail soient respectés dans toutes les organisations internationales. Le cas échéant, protéger les agents français victimes d'injustices.

8. Renforcer la diplomatie économique de la France et associer davantage les PME

- Simplifier et rendre plus lisibles les dispositifs de soutien à nos entrepreneurs à l'étranger en allant plus loin dans la coopération entre acteurs pour créer une véritable équipe de France à l'export (partenariat Business France / CCI françaises à revoir et renforcer).
- Associer davantage les PME-PMI-TPE aux activités des acteurs économiques à l'étranger afin de créer synergies et partenariats.

9. Poursuivre le développement de la French Tech dans les pays de la circonscription

- Aider à la mise en réseau les start-up françaises afin de permettre une labélisation rapide French Tech des hubs du Benelux.
- Assurer, en coopération avec Pôle emploi, la promotion des start-up françaises auprès des ingénieurs français à la recherche d'un emploi.
- Prévoir un incubateur français dans chaque grande ville européenne et faciliter l'accès au crédit.
- Créer une vitrine web de toute la French Tech du Benelux.

10. Promouvoir et mettre en relation les commerçants et artisans français

- Aider à la mise en relation des commerçants et artisans.
- Promouvoir l'organisation annuelle d'un « Salon des terroirs et des savoir-faire français » pendant laquelle les commerçants, restaurateurs, artisans français installés au Benelux pourraient mettre en valeur la qualité des terroirs et savoir-faire français.

Simplification et égalité devant l'administration

11. Simplifier les démarches administratives et rapprocher les consulats des usagers

- Emmanuel Macron propose d'accélérer la numérisation de l'administration « *Tous les renouvellements de documents officiels devront se faire en ligne, sans nécessité de se déplacer* ». Cet engagement devra être tenu à l'étranger également.
- Déconcentrer davantage la présence consulaire sur l'ensemble des territoires en multipliant les tournées consulaires et en augmentant le nombre de valises Itinera permettant de faire les demandes de passeports et des futures cartes d'identité biométriques. Rendre obligatoire le préremplissage en ligne des demandes pour rendre plus fluides et plus rapides les demandes.
- Prévoir l'ouverture des consulats en dehors des heures de bureau (soir ou samedi matin) au moins une fois par mois.
- Rendre effectif l'envoi sécurisé par la poste des passeports et des cartes d'identité.
- Réaliser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des lieux accueillant du public à l'étranger (consulats, ambassades ...).
- Mettre en place sur le site des consulats une véritable banque d'information sur les droits et devoirs des citoyens français dans le pays d'accueil et diffuser l'information de manière spécifique pour des publics cibles (par exemple une brochure d'information pour chaque étudiant français arrivant dans le pays à diffuser par le biais des universités).
- Prévoir l'accessibilité depuis l'étranger de tous les numéros de téléphones français (08xx, 36xx).
- Améliorer la visibilité du site du ministère des Affaires étrangères sur l'expatriation et le retour en France et en faire un véritable guichet unique de l'administration française chargé d'accompagner les Français dans leurs démarches.

12. Favoriser la participation électorale à l'étranger

- Mettre en place un système de vote électronique fiable pour les Français de l'étranger pour l'ensemble des scrutins.
- Dans le cadre de la liste électorale unique, envisager la possibilité de redécouper les bureaux de vote à l'étranger pour favoriser la proximité géographique. Prévoir des bureaux de vote en dehors des grandes villes.
- Ouvrir un débat en France sur la prise en compte du vote blanc et le vote obligatoire.

13. Rendre plus juste et plus transparente la fiscalité des Français de l'étranger

- Continuer la simplification et une meilleure information des non-résidents fiscaux, notamment en inscrivant la jurisprudence Schumacker dans la loi.
- Conformément à l'engagement d'Emmanuel Macron, réexaminer le régime d'assujettissement des Français de l'étranger à la CSG et la CRDS sur leurs revenus du capital.
- Faire évoluer de la convention fiscale franco-belge pour que les retraités français ayant des pensions de sources privées françaises paient leurs impôts en France et non plus en Belgique.
- Suivre la mise en place de l'impôt à la source.
- Reconnaître le statut de résidence principale aux résidences en France des Français de l'étranger.
- Augmenter les moyens du centre des impôts des non-résidents.

14. S'assurer d'une véritable portabilité des droits à la sécurité sociale (retraite/santé)

- Assurer une meilleure information pour les Français sur leurs retraites par des réunions régulières des CARSAT à l'étranger.
- Intégrer dans le système récapitulatif français des retraites, les relevés des activités effectuées dans les pays de l'Union européenne et dans les institutions européennes et internationales.
- Réformer le mécanisme européen de coordination des retraites afin d'assurer une reconnaissance des périodes non salariées (maternité, service militaire, VIE/VIA, pénibilité...), des accords bilatéraux avec les pays hors Union européenne et des assurances complémentaires.
- Veiller à la mise en place des accords entre administrations pour échanger les données d'Etat-civil rendant inutiles les certificats de vie.
- Assurer la portabilité des droits à pension entre le système national et les systèmes de retraite des organisations européennes associées et inversement (BEI, Eurocontrol, OEB).
- Améliorer la comptabilisation des trimestres travaillés dans les pays hors Union européenne.
- Veiller à la mise en place effective d'un mécanisme de compensation de la prestation dépendance pour les salariés qui ont cotisé à cette branche au Luxembourg.
- Permettre l'ouverture des droits à la santé en France dès lors qu'on y cotise (déterritorialisation de la carte vitale, suppression du délai de carence lors du retour en France).

15. Mieux orienter les Français vers les aides sociales

- Mettre en place sur le site de chaque consulat un état des lieux des aides sociales des Etats et des collectivités locales accessibles aux résidents européens.
- Aider les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) à orienter nos compatriotes vers les aides sociales locales.

Droits et liberté

16. Handicap

- Continuer à assurer le suivi de l'accord-cadre franco-wallon concernant l'accueil des personnes handicapées françaises en Belgique : priorité doit être donnée au conventionnement des centres avec les départements et au développement d'une charte qualité permettant d'assurer une meilleure information aux parents.
- Signature d'un accord entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la scolarisation dans l'enseignement spécialisé.
- Assurer la prise en charge des transports de tous les élèves scolarisés en Belgique, si possible de manière mutualisée.
- Rendre les départs non choisis en Belgique inutiles en continuant de réorienter la politique du handicap en France : mise en place d'une vraie « réponse accompagnée pour tous » permettant de trouver un dispositif adapté à chaque personne que ce soit un placement en établissement, le maintien à domicile ou le travail adapté ; réorientation des pratiques concernant la prise en charge de l'autisme vers les méthodes comportementales et l'abandon de la prise en charge psychanalytique et médicamenteuse - interdiction du packing - ; mise en place d'une politique l'inclusion scolaire en lien avec le MEN en développant la présence d'intervenants paramédicaux dans les écoles et en développant la formation initiale et continue des enseignants pour favoriser la détection.

17. Voter une véritable loi sur la fin de vie permettant l'aide médicalisée à mourir, à l'instar de ce qui se fait dans les 3 pays du Benelux

18. Ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes en France

- Cette avancée permettra également de simplifier la vie de très nombreuses femmes qui viennent recourir à la PMA en Belgique (meilleur suivi médical, moindre coût, moins de fatigue et de stress).

19. Proposer une initiative européenne pour rapprocher les législations nationales en matière de droit de la famille et, en attendant proposer des conventions bilatérales entre la France et les pays du Benelux

- Les initiatives couvriraient notamment le divorce et la question des gardes d'enfants, la reconnaissance du pacs et la simplification des demandes de mariage
- Elles permettraient notamment de limiter les injustices concernant la garde d'enfants de couples binationaux divorcés aux Pays-Bas

20. Renforcer et valoriser dans la législation le droit à la multi-nationalité

Rayonnement culturel

- 21. Favoriser la mise en réseau par ville des organismes culturels français, qu'ils soient associatifs, institutionnels (Alliances, Instituts) ou privés (librairies, écoles de langues, théâtres...)**
- 22. Valoriser les professionnels expatriés du secteur culturel actifs notamment dans le spectacle vivant, l'art, le design et le cinéma**
- 23. Accès en rediffusion depuis l'étranger à tous les programmes des chaînes françaises publiques de télévision**
- 24. Créer un Forum des associations françaises dans chaque pays pour favoriser leurs mises en relation**
- 25. Mettre en œuvre la loi sur la détection à l'étranger des talents sportifs**
 - Organiser des séances de détection par les fédérations françaises.
 - Ouvrir les stages sportifs organisés en France à l'ensemble des ressortissants français de l'étranger.

Coopération transfrontalière et Europe

26. Intensifier la coopération transfrontalière en matière de soins de santé

- Mettre en œuvre l'accord-cadre franco-luxembourgeois de coopération sanitaire et œuvrer pour : la mise en place d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) permettant de pouvoir se soigner sans avance de frais et sans accord préalable ; une coopération hospitalière entre le nouvel hôpital d'Esch-sur-Alzette et les hôpitaux lorrains frontaliers ; un accord sur les services d'urgence.
- Conclure l'accord pour la ZOAST Dunkerque-Furnes qui couvrira ainsi toute la frontière franco-belge et inclure les hôpitaux de référence dans le périmètre des ZOAST.
- Engager, au-delà des ZOAST qui sont des accords administratifs de prise en charge, des discussions pour aboutir à des parcours de soins transfrontaliers, permettant des échanges d'information médicale.
- Suivre la mise en œuvre de l'accord franco-belge en matière de transports de corps.

27. Développer le réseau de transports entre la France et le Benelux

- Rétablir la dorsale wallonne entre Paris, Mons, Namur, Charleroi et Liège.
- Mettre en place, à l'occasion de l'ouverture des lignes à grande vitesse, des lignes ferroviaires régulières et directes Bruxelles-Bordeaux et Bruxelles-Rennes.
- Prolonger la ligne Izy, la ligne low-cost de Thalys, vers Amsterdam.
- Prolonger le RER lillois vers Mouscron/Courtrai et vers Tournai.
- Prévoir une borne SNCF pour échanger et retirer les billets achetés en France en gare de Bruxelles (comme c'est le cas à Luxembourg).
- Faciliter le transport des navetteurs Lille/Bruxelles, notamment en leur simplifiant l'accès à l'Eurostar.
- Augmenter la capacité des transports publics transfrontaliers entre le Luxembourg et la Lorraine et inciter à une plus grande utilisation des « Park & ride ».

28. Simplifier l'accès à l'emploi transfrontalier

- Développer tout le long de la frontière une coopération intense entre les services publics de l'emploi en partenariat avec EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi.
- Intensifier la coopération transfrontalière universitaire et en matière de formation professionnelle.
- Développer le versant français du site Alzette-Belval.
- Promouvoir l'apprentissage du néerlandais dans l'académie de Lille.

29. Améliorer le traitement des questions européennes à l'Assemblée nationale et dans la vie politique française

- Mettre en place des sessions régulières du Congrès (Assemblée nationale + Sénat) sur les questions européennes avec la participation du président de la République.
- Organiser des débats avec vote avant chaque Conseil européen.
- Prévoir des débats sur les grands textes européens au sein des commissions permanentes des assemblées parlementaires.
- Fusionner le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne sous la

responsabilité politique d'un ministre des Affaires européennes afin de gagner en efficacité et en clarté.

- Former les députés, sénateurs et autres responsables politiques aux questions européennes.

30. Mettre en place une véritable stratégie d'influence de la France et de la francophonie dans les institutions européennes et internationales

- Mettre en place un Conseil d'influence avec des représentants des institutions européennes, de l'Etat, des régions, des grandes entreprises ...
- Mettre en place à Bruxelles des groupes de travail ad-hoc sur chaque texte européen avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.
- Assurer un suivi personnalisé de carrière des fonctionnaires européens et internationaux (de la préparation aux concours jusqu'aux nominations des DG ou des cabinets des Commissaires).
- Faciliter l'accès des fonctionnaires territoriaux aux postes d'END (Expert national détaché) ; mieux former les END avant leur arrivée dans les institutions européennes et valoriser leur retour en France.
- Renforcer l'usage de la francophonie dans les institutions européennes et internationales en défendant une vision ouverte de la diversité linguistique.